
PRAGUE – GAC/GNSO Joint Session
Saturday, June 23, 2012 – 00:00 to 00:00
ICANN - Prague, Czech Republic

STEPHANE van GELDER:

...Une révision de la GNSO.

Bien évidemment nous examinons cette question dans ce contexte, la plus part d'entre vous sais que la GNSO vient de finir un processus de révision qui a donné lieu a cette structure dont je vous parlais avant, et qui a été un fruit d'un grand travail de la communauté et qui a également consommé une grande partie de nos ressources. Il s'agit donc d'une question sur la quelle nous nous penchons, et face au nouveaux gTLDs, il serait peut-être prudent de demander a ce que l'on reporte le processus d'un an, de façon a avoir plus longtemps de façon a mesurer l'impact des nouveaux gTLDs sur la communauté de la GNSO. Pour nous cela n'a pas beaucoup de sens de commencer une révision avant d'avoir une idée précise de la situation.

Ceci dit, en guise d'introduction. J'aimerais maintenant donner la parole à tous les membres de la GNSO qui voudraient poser des questions ou aux membres du GAC qui voudraient poser des questions. Merci.

CHAIR DRYDEN:

Jonathan.

Remarque: Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

JONATHAN ROBINSON:

Je représente le groupe de parties prenantes des registre, et j'aimerais rebondir sur ce que Stephane vient de dire. Nous ne pouvons pas prévoir quel sera l'impact ou le résultat exacte pour ce programme, et cela pour de nombreuses raisons, or dans notre groupe de parties intéressées nous prévoyons des changements.

Et donc je peux vous donner un exemple du travail que nous faisons dans notre groupe des parties intéressées du registre, nous travaillons sur les révisions et sur les modifications et notre charte, afin de pouvoir faire une place aux observateurs pour que les candidats puissent déjà s'engager dans notre processus, dans une étape assez précoce. Et ceci pour qu'ils commencent à travailler avec les différents regroupements. Jusqu'à présent l'approche a consisté a prévoir une évolution et non pas une révolution au sein de notre group, et un des facteurs fondamentaux est le faite de prendre en compte que les représentants pourront peut-être nous pas se présenter eux-mêmes, ils pourront peut-être choisir d'être représentés par des consultants. Et donc rejoindre ces intérêts dans le groupe des parties intéressées, ce sont donc des changements que l'on peut prévoir mais ont ne peut pas en être sure, dans la pratique nous avons introduit des changements dans notre charte et nous avons envoyé ces modifications au conseil d'administration de l'ICANN, et nous avons pu constater un

accueil favorable de la part de 25 membres des observateurs, ce groupe avait avant 20 membres.

Et nous avons donc comme ça, commencé à absorber ces observateurs au sein de notre groupe. Ce changement est en ligne avec une demande reçu de la part du conseil d'administration dans ce sens à savoir il fallait que l'on commence si on l'avait pas fait.

Donc il fallait qu'on commence à envisager ces changements de la part des groupes de parties intéressées des registres, ce groupe donc travaille déjà sur cette question, et cela va s'étendre au conseil de la GNSO.

STEPHANE van GELDER:

Merci Jonathan. Thomas vous pouvez prendre la parole.

THOMAS RICKERT:

Je suis Thomas Rickert, je suis délégué du conseil de la GNSO et j'aimerais partager avec vous une remarque, outre a ce que il a été dit par Jonathan et Stephane. Nous nous inquiétons pour les unités, nous voulons qu'elles aient plus de membres.

Cela nous inquiètent mais en même temps, un grand nombre de candidats ne veut pas participer et ne veut pas s'engager, donc on sait qu'il faudra mettre en place une restructuration et une réforme et aussi faire en sorte que les nouveaux participants

nous rejoignent et participent et s'engagent. Et donc voila notre préoccupation en ce moment.

CHAIR DRYDEN:

Merci, je pense que cela serait très utile justement de partager et changer des informations dans ce sens, pour que l'on sache quel est le rôle qui a eu le GAC dans ce processus.

Nous avons pu constater un intérêt de la part de certains gouvernements qui veulent rejoindre le GAC, qui veulent voir des représentants dans le comité, et nous avons pu également constater qu'il y avait certains intérêts de la part des organisations intergouvernementales, de participer au comité en tant que observateur. Nous allons constater une augmentation significative de l'intérêt dans ce sens, et il s'agit bien sure de quelque chose de positive, avoir une grande représentation des différents gouvernements et différentes régions est très important. Nous voyons donc ici qu'il ya un changement qui va dans le sens de ce que vous venez de décrire le groupe a le quel vous appartenez. La commission de l'union Européenne prend la parole.

COMISSION EUROPEENE:

Merci madame la présidente, merci au GNSO d'être ici aujourd'hui parmi nous.

Une question, je veux bien m'assurer de ce qui a été dit par le président de la GNSO, si j'ai bien compris vous n'avez pas des

chiffres précis en ce qui concerne le nombre de candidat du programme des nouveaux gTLDs et sont ou ne sont pas membre, et sont ou ne sont pas représentés a la GNSO, est ce comme ca?

STEPHANE VAN GELDER:

C'est correct nous n'avons pas cette information.

HEATHER DRYDEN:

Ya t'il d'autre commentaire ou une autre question? Le représentant de l'Argentine vous pouvez prendre la parole.

ARGENTINE:

J'ai une question, parmi presque les 2000 candidatures, il y'en a 24 qui correspondent a l'Amérique latine et 17 qui correspondent a l'Afrique si je m'abuse. Comment la GNSO envisage telle d'envisager ces activités de sensibilisation pour pouvoir arriver a des régions où il ya très peu de candidats et très peu de représentants de ces nouveaux regroupements?

STEPHANE VAN GELDER:

Merci Olga, je voudrais voir si les membres de la GNSO voudraient répondre. Jeff.

JEFF NEUMAN:

Merci Olga, je sui Jeff Neuman et je suis vice président du conseil de la GNSO. D'après ce que j'ai vue en ce qui concerne les candidatures, elles ne semblent pas être très nouvelles, il ya

des enregistrements de Backend qui sont engagés dans le processus de l'ICANN et ils ont des consultants ou bien la région africaine a déjà participé a certaines activités.

Donc tel que Stephane la bien dit, on n'a pas les informations précises par rapport au nombre de candidature, mais nous sommes déjà parvenu à atteindre certaines parties qui sont déjà engagées dans le processus de l'ICANN. Ils ne s'approchent pas de nous de façon naturelle, ils s'y arrivent par d'autres chemins mais nous sommes intéressé a pouvoir atteindre ce type de région une fois que l'on pourra mieux savoir quel sont les candidats.

Et pour mieux cibler nos activités, nous avons 1930 demandeurs ou candidats, mais il ya 1300 ou 1400 chaines de caractères au total qui pourraient devenir des gTLDs. Donc une fois que tout sera mis en place, tout sera plus tranquille et on pourra mieux cibler ns activités pour que ces représentants puissent rejoindre nos activités.

HEATHER DRYDEN:

Merci Jeff, je donne la parole a l'Italie.

ITALIE:

Merci Madame la présidente, je comprends qu'il est un peu prématuré de imaginer l'impact que cela pourrait avoir sur la GNSO, ou l'impact des nouveaux gTLDs pourraient avoir dans cette série et qui pourrait avoir sur la GNSO, mais du point de

vue du marché cela est assez compréhensible, étant donné que la famille des gTLDs va s'accroître mais non pas significativement depuis les 22 registres a des centaines ou des milliers, et qu'il y aura après un nouvelle appel de candidature. Je me demande si vous essayez aussi d'évaluer dans cette liste de 1930 candidature, si vous donc analysez la typologie c'est-à-dire l'évolution pour voir si cela est en ligne avec les attentes des utilisateurs et les attentes des secteurs privés, et pour voir donc si cette évolution des registres va pouvoir se réaliser.

Et je vous pose ces questions parce que tôt ou tard, lorsque le panel de révision pour les nouveaux gTLDs verra que l'affirmation d'engagement commence à être mise en place, sera bien sure des opinions extérieurs a l'IACNN qui vont essayer de juger l'évolution des noms de domaines génériques.

Donc je pense que vous en tant que organisation de soutien, vous devriez commencer à travailler sur cette évolution. Pourriez-vous confirmer cela?

STEPHANE VAN GELDER:

Je vais vous répondre très brièvement et je passerai la parole a un autre membre, comme on la déjà dit la GNSO est une structure qui représente des groupes et chaque groupe à l'intérieur de la GNSO ont commencé a analyser l'impact possible de ces processus.

Certains groupes, Jeff et Jonathan l'ont déjà dit, les registres par exemple, les bureaux d'enregistrement, par exemple le groupe que je représente qui a deux représentants au sein du conseil. Donc ces groupes ont commencé à analyser l'origine, le format ou peut-être la constitution des candidats possible. Il ne faut pas oublier que nous avons pris conscience de tout cela il ya quelques semaine, et on a pas eu le temps d'analyser cette question en profondeur et cette liste contenait plusieurs surprises pour nous.

Il nous faut encore analyser en profondeur cette liste, mais il est vrai que le conseil ou que l'ensemble des groupes qui appartiennent au conseil sont déjà entrains d'analyser cette question, et chaque groupe se penche sur cette question de façon indépendante, car il ya un impact possible sur la constitution de chaque groupe.

HEATHER DRYDEN:

La Norvège.

NORVEGE:

Je vous remercie pour vos commentaires et pour votre présentation, et juste une remarque, comme vous l'avez bien dit il est encore prématuré de connaître l'impact, mais je pense qu'on redéfinissant la charte et le mandat, il y aura bien sure des membres nouveaux comme les registres par exemple et vous allez probablement redéfinir la représentativité du conseil

de la GNSO, et combien de membres provenant des différents regroupements.

Et je suppose que les nouveaux mandats pour les catégories de registres constituent de nouveaux regroupements basés sur la communauté géographique etc.

Je pense que cela aura un impact sur la façon dont le conseil de la GNSO est représenté, et sur la façon ou sur le nombre des représentants des différents regroupements qui feront parti de la GNSO. C'est des aspects qui devront êtres pris en compte au moment d'évaluer les chiffres.

HEATHER DRYDEN:

Merci, Stephane.

STEPHANE VAN GELDER:

J'aimerais prendre ce commentaire comme si c'était une question et y répondre. Il s'agit d'une très bonne question qui fait déjà partie de la constitution du conseil et qui découle du processus de révision dont j'ai parlé au part avant.

La structure d'ICAMERAL et notamment le groupe des parties intéressées, la structure du regroupement est une structure nouvelle, et pour ceux qui sont familiarisé avec la GNSO avant cette révision, ces gens savent qu'il ya une révision qui a donné lieu a une nouvelle structure, avant il y avait pas de groupes de parties intéressées, et ces groupes de parties intéressées

permettent que les regroupements puissent être créés, et qui est conçu pour que les changements peuvent avoir lieu.

Par exemple depuis l'adoption de la nouvelle structure, nous avons vu de nouvelles unités et de nouveaux regroupements qui ont été créés, le dernier c'est le INpact ou le NEPOC, je ne me souviens pas exactement ce que cela veut dire, nous avons parfois des acronymes dont nous ne souvenons pas la signification, mais bon cela fait parti des regroupements non commerciales et fait parti de la GNSO, et cela permet une participation plus ample pour les personnes qui n'ont pas été inclus avant dans le processus de la GNSO.

Un dernier commentaire qui surgit de votre commentaire, vous avez évoqué et ce que vous avez évoqué concerné plutôt le regroupement des registres, car vous avez évoqué l'impact des nouveaux registres. Peut-être il ya quelqu'un qui voudrait s'exprimer là-dessus, je sais que Jeff voudrait s'exprimer là-dessus.

HEATHER DRYDEN:

Merci, ya t'il d'autres commentaires avant de passer au point suivant de l'ordre du jour? Jonathan et Jeff.

JONATHAN ROBINSON:

Je voudrais signaler quelque chose dont je n'ai pas parlé avant, ce que on a anticipé peut-être les nouvelles incorporations bien qu'il puisse s'agir de registres pour y participer avec la GNSO, à

travers une autre racine ou même un groupe de parties prenantes ou de regroupements. On a anticipé cela et la manière dont on a traité ce sujet dans la mesure où ces groupes de multi parties prenantes soient des entités avec droit de vote comme dans la structure de la GNSO. Il faut qu'il y'ait une brèche, mais en tout cas la structure indique une flexibilité, et quand a la manière d'envisager cela dans l'avenir et comment on peut sélectionner une partie alternative de la structure de la GNSO.

HEATHER DRYDEN:

Merci, Jeff vous avez la parole.

JEFF NEUMAN:

Je crois que ce que Jonathan a mentionné a eu une variante, la structure est suffisamment flexible pour le moment pour ne pas attendre des changements fondamentaux et a la quantité des représentants au sein du conseil de la GNSO ou d'autres groupes pouvant êtres créés.

Mais de même avec les constituantes d'affaires, il y en a des tas et il peut s'agir d'un registrant de gTLD, ou un nouveau domaine générique de premier niveau ou une marque, et le registre des parties prenantes a un processus pour créer d'autres tout neufs. Mais il faut aussi créer des groupes d'intérêts sur des questions spécifiques qui n'ont peut-être pas des différentes fondamentales avec les autres types de TLDs mais peut-être qu'ils sont spécifiques.

On a consacré pas male de temps au registre et à la charte pour anticiper ce qui pourrait se produire, et le groupe de multi parties prenantes et nous sommes prêt pour se défier très bien a ce qui va venir, mais on est préparé.

HEATHER DRYDEN:

Je ne vois pas d'autres demande de commentaires sur cette question, maintenant il ya la présentation de Steve DelBianco sur l'élection de la défonce de la concurrence du groupe de travail et de la défonce de la concurrence du consommateur. Steve.

STEVE DELBIANCO:

Merci, on peut passer à la deuxième diapo? Tout d'abord nous voulons demander pour quoi les instruments de mesure de consommateur sont importants et pour quoi intéressent-elles le gouvernement et le GAC? Et lorsque l'on parle des affirmations de l'engagement de 2009 qui exige les 04 s révisions de l'IACNN avec les quelles on est familiarisé, et c'est justement la révision 9.3 à savoir la révision sur l'expansion des gTLDs qui a permit un choix de la concurrence.

Cette révision va continuer pour voir l'efficacité des applications et des candidatures et le processus d'évaluation et va tenir compte pour ce qu'on a établis pour diminuer l'influence de ce qui ce passe au fur et a mesure que veut dire ce qui apparait dans les diapos.

En 2009 le conseil d'ICANN a établi les 04 groupes ALAC, a demandé l'avis de l'ALAC, la GNSO et la ccNSO a demandé des définitions pour trois étapes de l'élection de la concurrence et l'élection d'autres instruments de mesure possible et la concurrence. Et ils voulaient évaluer également les objectifs de 3 ans sur ces mesures bien que la commission n'envisagé pas des choses concernant cet objectif.

Nous pouvons aider l'ICANN à mesurer et à gérer le programme des nouveaux gTLDs, dès que la révision commencera. Jeannie on peut passer à la diapo suivante.

En 2011, les membres d'ALAC se sont réunis, et le conseil de la GNSO a répondu et a créé un groupe de travail qui a donné l'avis de la GNSO au conseil, il s'agit d'un groupe ouvert avec la participation de la communauté et des membres de l'ALAC qui ont été très actifs.

Je devrais dire que le groupe de travail, n'a pas l'intention de limiter l'affirmation faite par l'équipe. Mais l'or des réunions et l'or de la réunion en 2013 et en 2014, la définition des métriques pourrait être établit, mais on n'a pas la certitude, nous espérons que cela puisse être défini à ce moment là.

Nous avons aussi en février une période de commentaires qui va être clôturée le 07 mai, on a révisé 75% de ces commentaires et on va finir le mois prochain.

Nous allons directement à la diapo 05, je veux montrer au membre du GAC les définitions après avoir apporté les apports des commentaires du public que la définition de consommateur a été notre premier enjeu. Le consommateur est potentiel et il est réel, ceux qui ont des noms de domaines et ceux qui veulent des noms de domaines ou des registrant potentiels, les utilisateurs internet bien sûr qui représentent les deux, et cela a créé à l'établissement des nouvelles étiquettes et les nouveaux utilisateurs qui aulent les nouveaux gTLDs ne pouvaient pas établir des étiquettes ou d'écrire des emails dans leurs propres scripts.

Nous donnons compte de la confiance du consommateur, le DNS inclut tout d'abord on veut évaluer si la confiance sur la consistance de la résolution du domaine de DNS, et nous voulons aussi lire la confiance des registres pour les nouveaux TLDs et de voir si ils respectent l'objectif et les politiques de l'ICANN et s'ils demandent et appliquent les lois internationales. Cela est très important et voilà pour quoi je l'ai marqué en rouge, parce que dans la mesure où les registrant et les opérateurs qui servent les gTLDs, doivent respecter les lois qui régissent tout cela et aux personnes auxquelles ils aident. Il faut signaler aussi que les registres proposent des questions importantes pour le GAC parce que le GAC peut faire confiance à tout ce que mentionne la question 18 en essayons d'appliquer une alerte précoce ou poser des questions.

Donc le groupe de travail se rends compte qu'il est important de regarder en arrière et de voir ce que il a été dit sur la question 18 et quel est l'objectif de TLD. Ceci est contraignant et nous pouvons évaluer la mesure où les gTLDs ont évolué, et nous allons pouvoir ajouter cela en réponse au propos des gouvernements, nous savons la notion de confiance sur la fonction du respect de l'ICANN.

La définition de « consommateur » je répète, pour l'affirmation de la résolution il faut définir le choix du consommateur, il s'agit des options disponibles pour les consommateurs pour les différents scripts et les options significatifs pour les objectifs proposés pour les registrant de noms de domaines.

Si il ya quelqu'un qui veut vendre des vélos, peut-être il doit pas avoir l'élection et choisir.com et.bis, et maintenant il peut choisir le.bike, donc c'est important et si quelqu'un veut rejoindre un TLD qui a des restrictions pour les registrants ou les TLDs communautaires où il ya des TLDs communautaires, dans ce cas le registrant va dire quel est l'investissement qu'il va faire pour ce nom de domaine, et il va la mettre dans sa carte commerciale et il va faire des investissements et ils veulent faire confiance au promesses.

Et finalement, la dernière définition c'est la concurrence, on parle de la diversité et de la quantité et du potentiel pour le marché de la concurrence entre les gTLDs et les operateurs de registres TLDs et les bureaux d'enregistrements.

Diapo numéro 07, je voulais résumé brièvement en quelques questions principales sur les quelles on travaille, et j'espère que le membre du GAC puisse faire attention à cela.

Il ya 45 métriques différentes et indicateurs, et il ya des défis potentiels pour établir les couts et les indications, et il ya une combinaison de statistique qui inclus les couts. Il yen a qui sont relative au gTLDs et délégués que l'on a mentionné aujourd'hui et d'autres avec les années précédentes. On voit les gTLDs comme un groupe et nous voyons quelle est la tendance, pas tout les indicateurs mais on peut avoir des cibles de trois ans

Par exemple le conseil nous a demandé d'amener tout ces indicateurs où toutes ces mesures vont mener à bien le développement des politiques. Ce n'est pas très clair, par exemple ma fille a une carte de 45 indicateurs dans ce bulletin, mais j'espère qu'elle puisse savoir ce qui est inclus dans ce bulletin. Donc il ya pas mal de questions qu'il faut appliquer lorsque cela apparait dans un contrat.

Le deuxième point c'est les enquêtes relatives à la confiance sur la perception et la confiance sur les nouveaux gTLDs contre les gTLDs actuelles ou précédents. Il faut voir qu'elles sont les 1400 étiquètes, et s'il sera plus facile dans un cas ou un autre, on va leurs demander de l'abus de DNS et aussi du cybersquatting.

Nous mettons l'accent que selon la résolution du conseil d'administration, on évalue l'incidence et ceux de l'abus de DNS. Je vais vous donner un exemple.

Nous voyons le cybersquatting, et la question de cybersquatting qui apparaisse au états unis, et nous pouvons lire les différentes plaintes qui apparaissent au fur et à mesure, et il y avoir des centaines de milliers de gTLDs et de délégués.

Mais cela doit être fait par rapport aux numéros d'enregistrement, par exemple s'il ya 1000 UDRPs et 1 million d'enregistrements, c'est un rapport d'environ 1000. La même chose se passe pour les opérateurs de registres si l'on compare les régions et le respect de ces régions, il faut voir le taux de ces enregistrements dans cet espace des registres, et des nouveaux registres qui apparaissent.

Avec le choix du consommateur, nous voulons dire que le registre sélectionne un TLD et on se demande si comment on fait pour les objectifs de défonce, il s'agit d'un concept très imprécis, et il faut voir comment faire pour gérer ou comment apparaissent ces défonces. Il faut savoir ce qui ce passe avec le Sunrise, le proxy, et on va voir des enregistrements redélégués a une étiquète TLD, et ca aussi c'est un proxy. L'ensemble des donnés va montrer comment dans deux ou trois ans si le nouveau espace de TLD est agrandi et si ces étiquètes vont passer a un nouveau contenu tout neuf et pas redirectionement.

Pour ce qui est de la concurrence, nous voulons parler des prix en détail et en gros et nous proposons de comparer ces prix, le gouvernement des états unis qui a commenté au sein du groupe de travail, et le gouvernement a été très intéressé sur certaines données pour les délégations et pour les TLDs. L'ICANN est préoccupé pour ce qui est de la collecte des prix non public et nous allons présenter ce problème et on va recommander qu'un tiers soit engagé pour étudier ces données et de partager les statistiques et les mesures sans dire quels sont les prix en gros s'il ne s'agit pas de prix public.

Il faudrait suggérer finalement que le gouvernement des états unis a dit que les données sont importantes pour mesurer les bénéfices des nouveaux TLDs et pour voir qu'il avait un point plus grand pour le coût des consommateurs. Cette phrase est familier pour beaucoup d'entre vous, parce que lorsque on a parlé de groupes économiques ou du cadre pour les nouveaux gTLDs, et bien nous sommes réunit avec le gouvernement des états unis pour concilier tout cela, parce que ce commentaire d'un bénéfice qui dépasse le coût a pris à ce que le GAC nous a demandé, mais dans l'affirmation des engagements cela n'était pas inclus.

L'équipe de révision a mesuré tous les bénéfices, il les a évalués par rapport au coût et il a fait la conciliation. Le groupe de travail n'a pas tout les coûts et bénéfices et pourtant, il ya des

questions significatifs qui vont être mesurées et qui va être utile pour le GAC.

Et finalement au point 08, nous avons les délais et vous voyez comment ça marche et le conseil va recevoir la version préliminaire en juillet, et il va avancer petit à petit et le conseil de la GNSO va partager le GAC, le ccNSO et ALAC et nous voulons vous inviter à utiliser cela comme point de départ. Peut-être vous devrez attendre jusqu'à ce que le conseil de la GNSO donne son soutien ou face une réforme à ce projet, cela dépend de vous.

Le conseil d'administration va considérer tout les conseils, non seulement de la GNSO mais aussi de la part de toutes les organisations, et on va adopter les définitions et les métriques avant le lancement des nouveaux gTLDs vers la moitié de l'an 2013,

Cela veut dire que le personnel de l'ICANN, va commencer à collecter des données et à faire des modifications au système etc. collecter les enquêtes sur les fournisseurs disponibles et n'oubliez pas les engagements de cette équipe de commencer son travail dans la moitié de 2014 et peut-être il va finir en 2015, donc ça va lui prendre plus d'un an, ce qui veut dire que l'équipe va se réunir probablement vers la fin 2013 pour finir le travail en 2014.

Et pour finir, madame la présidente, ce conseil serai très important pour mesurer les nouveaux gTLDs, parce que c'est ce que l'on entend constamment, et savoir quelles sont les mesures et ce que l'on va faire.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup de la présentation Steve, c'est un très bon résumé de toutes les questions, ayant été considéré par le groupe de travail, je vous remercie énormément de ligne de temps que vous avez tracé ici, et ca va être très utile pour nous pour évaluer constamment où devons nous concentrer notre attention au sein du GAC, et pour pouvoir identifier où et comment il faut concentrer nos efforts. Cela nous aide énormément parce que cela nous donne une manière de contribuer aux questions qu'il faut traiter, et le conseil d'administration a demandé a la communauté de faire des commentaires et il ya eu d'énormes variétés de questions que tu a mentionnées dans ta présentation.

Et je crois que avec des série future et avec l'équipe de révision on sera très intéressé de voir quel est l'impact, et d'après ce que je me rappel le GAC a déjà donné son avis au programme des nouveaux gTLDs et il a dit qu'il doit y avoir des manières et rallié ces impacts et de comprendre de manière approfondit, quels sont les bénéfices par rapport au cout tel que tu là signaler dans ta présentation.

Je voudrais savoir s'il ya des commentaires des membres du GAC, ou des questions pour Steve ou pour la GNSO. Le Royaume unis demande la parole, oui.

ROYAUME UNIS:

Merci Heather, merci Steve pour cette présentation si complète et si utile, il s'agit vraiment d'un travail précieux car elle nous permet d'anticiper des révisions et ca sera d'une grande aide lorsqu'il faudra répondre au demandes du conseil, et c'est vraiment très utile et très rassurant.

Car il s'agit d'un travail très important pour les gouvernements, et une grande partie des gouvernements seront donc interpellés par les organisations de consommateurs, et recevront les demandes des nouveaux gTLDs et de façon générale au fur et à mesure que l'on va avancer, il faudra considérer l'avis des consommateurs dans ce processus d'expositions de noms de domaines. Tous ce qui concerne les élections, la concurrence, l'innovation, le contenu et toutes ces questions doivent êtres prises en compte, il s'agit donc d'une question fondamentale. Et je soutiens donc ce travail.

Le GAC sera bien sure représenté dans la révision, et il nous faudra commencer à augmenter notre engagement dans ce domaine et établir un ordre du jour général comme vous l'avez bien dit, pour analyser les couts et les bénéfices.

J'ai quelques questions à poser, peut-être que je n'ai pas bien lu ce que disait la diapo, mais en ce qui concerne la confiance, vous vous concentrez sur les opérateurs de registres des gTLDs et sur la façon dont ils ont respecté leurs objectifs et les exigences du processus. Je me demande pour quoi vous vous focalisez sur ces critères, il y a d'autres acteurs il y a les registrants qui interagissent aussi avec les consommateurs.

Ma question est la suivante ; vous pensez uniquement au registre ou bien envisagez-vous d'autres acteurs du point de vue de la confiance?

Et ma deuxième question c'est que j'ai été très intéressé à la conférence que tu a fait à la question 18 dans le document de la demande de candidature, et pour certains d'entre nous qui commençons à avoir ces candidatures en détails, nous sommes allés directement à ce point et voir quelle est la mission et le but du candidat et quel est l'intérêt du candidat de fournir un nouveau service au consommateur. Nous croyons qu'il s'agit d'un engagement très fort, et on espère que cet engagement soit tenu au long de la vie utile du nom de domaine. Cela fait parti de la candidature comme tu l'a bien dit, mais il n'y a pas une clause contractuelle là-dessus.

Ma question est de savoir si vous considérez qu'il faudrait être plus ferme au niveau de ces affirmations qui répondent à la question 18. Et à ce moment là s'il faudrait établir un

engagement plus durable de la part du candidat et d'on tenir compte si la candidature est acceptée.

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup, j'ai l'Égypte et le Portugal. Steve tu veux répondre maintenant à la question?

STEVE DeBIANCO:

Merci Mark, la première question concerné les indicateurs de confiance de consommateurs et voir si on pouvait inclure d'autres consommateurs, car nous nous focalisons surtout sur les registres. En réalité le document concernant la confiance du consommateur a plusieurs indicateurs, et certains de ces indicateurs font référence a d'autres acteurs, par exemple le sondage qui va être mis en place sera un sondage sur l'expérience des bureaux d'enregistrements pour savoir comment ils choisissent et comment ils s'achètent le meilleur accord, et voir si les termes des services étaient claires, et si le but des gTLDs été clair. Et d'autre part il y avait les avis de non respect en ce qui concerne la politique ou le contrat, et dans ce type de cas on tient compte des registrant.

Cette question liée au respect des contrats, est mesurée dans le but de parvenir à un nombre plus petit que l'incident qu'on a pu constater avec les TLDs. Il ya aussi des indicateurs qui concernent le service privé, les gens qui vendent des noms de domaines a des services privés. Bref, il ya des aspects qui concernent les bureaux d'enregistrements et d'autres aspect

qui concernent les registres, et d'autres aspects qui concernent d'autres parties contractuelles de l'ICANN.

La deuxième question qui concerne les parties de la question 18. Et tu à raison, la question 18 est une affirmation de ce que nous souhaitons mais les résultats ne sont pas obligatoire, la question 18 est là pour que le candidat standard qui n'appartient pas a la communauté puisse répondre, et que nous puissions voir ces réponses et sur la base de cette réponse, si il faut en mettre en place une alerte précoce, ou si il faut faire intervenir les activités en matière de concurrence ou demander au candidat de modifier certains aspects ou de promettre certains aspects.

Cela relève d'un accord entre le candidat et les évaluateurs de la candidature, mais le grand défi est au faite que la candidature progresse, les candidats doivent êtres fiables, et cela ne doit pas rester en lettre morte. Les modèles de services doivent êtres améliorés, la technologie doit être incorporée ainsi que les produits du marché. Tous les trois ou cinq ans les TLDs ne vont pas êtres évaluées pour voir si il s ont tenu leurs promesse, mais il faut comme même vérifier cela.

CHAIR DRYDEN:

Jeff, tu voulais passer à, tu voulais répondre?

JEFF NEUMAN:

C'est un avis personnel de Steve, il ya des gens dans la GNSO qui seraient pas d'accord avec le faite de faire en sorte que cela devient une clause contractuelle. Steve je pense que c'est son avis personnel. Nous pensons qu'il ya un grand nombre de questions qui doivent êtres prises en compte et qui concernent l'avenir. Et que le candidat ait de bonne intentions, cela ne veut pas dire que en mesure qu'il va avancer, il y aura des changements, l'avis de Steve n'est pas forcément l'avis de toute la GNSO.

CHAIR DRYDEN:

L'Égypte va prendre la parole, le Portugal et puis la commission européenne.

ÉGYPTE:

Merci Steve pour cette présentation, je vais faire un commentaire rapide par rapport au indicateur concernant les consommateur. Le consommateur, il est très important, le consommateur final est très important et je n'ais pas vue que l'on face référence, ou que l'on évoque l'utilisateur final dans les indicateurs, par exemple quelles sont les attentes des utilisateurs finaux, et quel est le service que l'on fourni aux utilisateurs finaux. Le choix, si il ya trop de choix cela peut être confus pour ainsi la suite de l'utilisateur final et outre les registrants et les bureaux d'enregistrement, les utilisateurs finaux devraient êtres mentionnés pour cela pour être plus proactif.

CHAIR DRYDEN: Steve tu veux répondre?

STEVE DeBIANCO: C'est une bonne suggestion, tu va être rassuré de savoir que parmi les 45 indicateurs, il y en a 25 qui sont liés à l'utilisateur final et donc au consommateur, par exemple la mesure du choix montre le nombre des TLDs qui utilisent une autre langue, ou une langue autre que l'anglais, et nous avons le nombre des sites web des registrants.

Et tu as parlé de la confusion, on espère tout les ans faire un sondage sur l'expérience de l'utilisateur final, et cela pour voir si il ya une confusion ou voir si les étiquettes qui existes ou qui n'existaient pas, sont utiles ou pas.

CHAIR DRYDEN: Le Portugal prend la parole.

PORTUGAL: Merci, une partie de ma question a été déjà répondu dans le dialogue entre Steve et l'Égypte. Je voudrais donc mettre l'accent sur les mesures et les observations, les utilisateurs finaux et la perception de l'utilisateur final vue du point de vue des impacts des nouveaux gTLDs qui peuvent nous donner une vision segmentée par cette vision, et lié aux aspects culturels, à la langue et aux pratiques communautaires qui très difficile à mesurer. Il est donc important de voir quel est l'impact de TLDs

de ce point de vue là, pour voir s'il ya des implications immédiates, aussi bien du coté des consommateurs que des utilisateurs.

CHAIR DRYDEN:

Merci le Portugal, l'union européenne?

LA COMISSION EUROPEENE:

Merci monsieur Del bianco pour cette représentation informative. J'ai deux commentaire et une question ;

Le commentaire concerne les indicateurs, il est clair que le groupe de travail a consacré un grand effort à définir ces indicateurs, juste en guise de précaution, il ne faut pas faire en sorte que ces indicateurs deviennent plus complexes qu'il ne faut qu'ils ne soient. Les indicateurs au niveau européen, nous avons beaucoup d'expérience au niveau des indicateurs et nous savons l'effort que ca implique, et cet effort n'est pas forcément, on ne connaît pas forcement quels sont les efforts qui sont consacrés a ces efforts, donc il ne faut pas que ces indicateurs soient trop nombreux, pour ne pas créer de confusion.

Et cela n'est pas strictement en rapport avec cette présentation, mais en ce qui concerne la question 18, j'ai bien écouté vos commentaires et j'ai écouté la correction que monsieur Neuman a apporté, et il faut savoir que du point de vue de l'union européenne qui est écrit dans la réponse de la question

18, est un élément important car il va motiver notre réaction vis-à-vis du candidat, et pour le dire en terme diplomatique, nous ne seront pas content de découvrir ce qui a été dit par rapport au modèle de business, la promesse n'est pas tenue, et si un candidat s'engage a établir une certaine afterwards, et que après cela n'est pas respecté, nous ne seront pas content.

Et ma question est la suivante ; sur la liste d'indicateurs il ya plusieurs sources pour ces indicateurs, mais sur l'écran, je demande a Jeannie de là montrer. Vous dites que le personnel va commencer à collecter des indicateurs en 2013, et je voudrais des précisions par rapport a cela, cela fait référence au personnel de l'ICANN? C'est-à-dire que le personnel de l'ICANN va gérer la collecte de ces indicateurs y compris de ceux que la source provient de tierce partie? Est t'il du ressort de l'ICANN ou du personnel de l'ICANN de faire ce travail.

CHAIR DRYDEN:

Steve?

STEVE DeBIANCO:

Merci madame la présidente, en ce qui concerne le fait de ne pas compliquer les choses par rapport aux indicateurs, si vous êtes un expert dans le domaine des indicateurs, nous allons recevoir ou accueillir favorablement tout commentaire de la part de ces experts.

Vous avez parlé après du personnel de l'ICANN, nous avons l'impression que le système d'administration a établi cette résolution, et si on lit la résolution on voit que cela implique et fait participer le personnel de l'ICANN dans ces questions d'indicateurs. Le personnel de l'ICANN fait appel parfois à un fournisseur de services, pour mettre en place cette activité et il peut y avoir des sources de l'industrie pour fournir ces indicateurs, par exemple Alexa et ce rapport recourt à des tierces parties, et il est important au sein du programme de faire ça justement, et puis donner tout ces informations à une équipe de révision en 2014 ou 2015.

CHAIR DRYDEN:

Merci, je pense qu'il nous reste quelques minutes pour aborder un point de l'ordre du jour, mais certainement c'est une question que le GAC pourra se pencher en terme de suivi, car c'est important du point de vue des gouvernements.

Avant de conclure, nous allons passer à la question du comité olympique international de la croix rouge et les nouvelles étapes après le refus des recommandations du conseil, par le conseil d'administration. Peut-être que vous pourriez nous donner quelques informations par rapport à l'état de la situation, pour que les membres du GAC puissent avoir un peu de contexte avant de parler des difficultés par rapport à cette situation, Stéphane.

STEPHANE van GELDER:

Merci madame la présidente, Steve a été ou est encore la personne qui est a la tête de l'équipe de rédaction pour la GNSO, donc on a demandé a Jeff, et il va donc vous parler de ce sujet.

JEFF NEUMAN:

Je vais vous fournir un peu le contexte, comme vous vous souvenez en septembre de l'année dernière ou peut-être avant à Singapour en juin de l'année dernière, le conseil d'administration a approuvé une résolution qui établissait un moratoire pour l'enregistrement du terme Olympic ou Red Cross ou croix rouge au premier niveau. Cette résolution a mis en place un processus dans le quel on demandé que s'il y avait des protections à mettre en place pour ces noms en particulier, et cela devrait être organisé par le GAC et la GNSO. En septembre le GAC envoyait des lettres au président de la GNSO avec certaines recommandations pour protéger ces noms au premier niveau et au deuxième niveau, pour le comité olympique international et la croix rouge.

En octobre, en a la réunion de Dakar et la GNSO a créé une équipe de rédaction dont je suis le président, pour analyser ces questions et donner son avis au conseil pour répondre a la proposition du GAC.

Au Costa-Rica cette équipe de rédaction formulé ces recommandations au conseil de la GNSO, et nous on avant discuté avec le GAC du point de vue des recommandations au

niveau supérieur. Le conseil de la GNSO a voté cette motion en fin mars en faveur d'approuver cette protection de premier niveau, cela a été soumis au conseil d'administration qui a répondu deux jours avant la date de clôture de candidature vers le 12 avril.

Donc le conseil d'administration a répondu vers le 10 avril, en disant qu'à ce moment là, même si les recommandations avaient été considérées, ils allaient maintenir le statut QUO pour les protections de premier niveau. Depuis, nous avons eu des annonces, mais personne n'a demandé le nom de la croix rouge, le comité olympique international, donc on n'a pas de problèmes pour cette première série.

Peu après le Costa-Rica, une fois que les recommandations de l'équipe ont été formulées, nous avons commencé à travailler sur la protection deuxième niveau pour faire une proposition sur les recommandations du GAC. Je suis content de dire que cette équipe de rédaction a consacré beaucoup de temps et beaucoup d'efforts pour la considération de cette proposition, afin d'avoir des alternatives et contribuer a cette question de la croix rouge, et du comité olympique international.

Nous avons recourt aces organisations et il ya eu beaucoup de communication entre l'équipe de rédaction et ces deux organisations, il ya eu un échange très intéressant, et on a demandé a chacun des membres de l'équipe de rédaction, de revenir vers le regroupement et leurs parties intéressées et

leurs comité consultatif, pour revoir ces propositions qui ont été reformulées pour venir donc à cette réunion mercredi avec un retour de la part de ces groupes, et ceci c'est pour que les recommandations de l'équipe de rédaction puissent être présentées au conseil avant notre réunion à Toronto.

Voilà l'objectif, nous avons d'autres interventions et je voudrais partager avec vous seul ces informations, parce que nous essayons de comprendre encore comment cela est lié, je crois que c'était au Costa-Rica que les organisations intergouvernementales, ont présenté une lettre au président et au président du conseil d'administration, en demandant des protections supplémentaires pour ces groupes au premier niveau et au deuxième niveau.

Cette lettre a été présentée par le PDG et le président du conseil au président de la GNSO, et je crois aussi au GAC, en demandant notre conseil par rapport à cette lettre.

Début d'avril, le président de la GNSO envoyait une lettre au conseil d'administration de l'ICANN, qui disait très spécifiquement qui pouvait s'agir d'une question dont on voudrait peut-être entendre l'avis du GAC, et depuis nous avons eu une motion au conseil de la GNSO, pour élaborer un rapport initiale concernant la protection des noms d'organisation internationale pour les gTLDs.

Ce rapport préliminaire, vous l'avez dans votre dossier et soumis en ce moment a une période de commentaires public, et il y aura une période très courte de réponse a ce document, car ce document touche a certains aspects qui ont été déjà abordés en ce qui concerne la protection des noms d'organisations intergouvernementales, et les noms des ONG, ainsi que les noms des organismes internationaux. Ca veut dire si on veut entamer un PDP dans ce sens, on est ouvert a prendre cette décision ou a prendre cette voie.

Il s'agit d'un rapport préliminaire, et nous attendons vos commentaires et probablement pour le mois d'aout, ce rapport deviendra un rapport final qui sera présenté au conseil, pour entamer un processus d'élaboration de politique formelle, il peut y avoir des discussions dont il faudrait tenir compte par rapport au comité olympique, et il ya un troisième événement, c'est que qui est lié aux enregistrements défensifs. Il ya un rapport, et je sais que c'est un rapport public parce que le personnel de l'ICANN nous l'a envoyé, mais je ne sais pas si cela a été distribué a tout le monde. Il ya ici certains points qui se chevauchent, pour le croissant rouge, la croix rouge et le comité olympique international.

Donc pour cette réunion, nous espérons pouvoir résoudre cette question et voir qu'elle est la voie a suivre pour chacun des organismes et essayer de répondre au organisations du GAC par rapport a la croix rouge, le croissant rouge et l'OIC. Voila un petit peu l'état de la situation, il ya beaucoup d'informations et

je sais que je ne suis pas assez concret que je le voudrais, et il ya beaucoup de pièces qui bougent toutes en même temps.

CHAIR DRYDEN:

Merci Jeff, nous te remercions pour toutes ces informations, et cette comparaison et métaphore des pièces qui bougent tous en même temps, est vraiment très pertinente, car elle nous donne une idée sur la complexité de la question, essayons donc de faire fonctionner ces connexions et voir comment on peut fonctionner en commun, il y aura des commentaires et nous nous allons fournir donc notre conseil au moment venu.

Nous avons un contact ou certains contacts du GAC par rapport a cette question, il serait peut-être utile ou pertinent que les états unis nous face un état de la situation par rapport a cette question. Les états unis?

Les Etas Unis d'Amérique:

Merci madame la présidente, merci Jeff pour la présentation, tu n'es pas sure du lien de tout cela et bien je suis soulagé de l'entendre, je pense que on n'a même pas eu la possibilité de le discuter, mais je suis sure que nous n'avons pas n'on plus une idée de la manière dont toutes ces différentes pièces sont liées et comment il faut prévoir les prochaines démarches a suivre.

Donc merci pour la présentation, et j'apprécie ton intention et ton espoir de pouvoir résoudre ces questions vers la fin de la

semaine, pour pouvoir partager cette information et que nous sachions quel est le chemin à suivre.

Je dirais que tel que tu l'as mentionné, ce rapport de problème met en évidence la situation de la croix rouge et du comité olympique. Le titre a été un peu confus parce que on disait qu'on allait se focaliser sur le rapport de l'OIG, mais ce n'était pas très clair et nous ne savons pas si nous avons bien compris le rapport. On pourrait le laisser comme ça comme préliminaire, mais je voudrais partager.

On est au courant de certaines questions supplémentaires, qui ont eu lieu dans le contexte du comité olympique et de la croix rouge et des actions que le groupe entreprend, et on pourrait faire circuler cette information entre les membres du GAC pour savoir où ils en sont, et il y a des questions supplémentaires à en tenir compte lorsque nous essayons de mettre en ordre tout ce puzzle. Il s'agit d'un point d'information que nous pouvons partager avec vous.

Je crois que une autre question que je vais mentionner est plutôt pour vous informer, nos échanges avec le conseil d'administration à travers les recommandations et le groupe de travail de recommandation de mise en œuvre du conseil du GAC, nous avons pu aborder ces questions qui ont été mentionnées dans le cadre de l'ATRT. Dans ces échanges nous avons perçu beaucoup d'intérêts, parce que ceci est issu du GAC, et on est très intéressé à mieux comprendre quel est le

justificatif suivant dans le quel on rejette les recommandations de la GNSO, nous valorisons beaucoup l'effort de l'équipe de rédaction pour le développement et l'élaboration de ces recommandations, vous avez pris notre idée et vous êtes allés au-delà et vous l'avait élargie.

La recommandation 07 de l'ATRT, je ne me rappelle pas la terminologie exacte mais pour que le document soit public, et tout cela été basé sur les décisions du conseil. Je crois qu'il devrait y avoir un rapport du personnel de l'ICANN.

HEATHER DRYDEN:

Merci les états unis, Jeff vous pouvez prendre la parole.

JEFF NEUMAN:

Merci, nous avons demandé non seulement ces documents mais aussi les document qui montrent la raison pour la quelle le conseil d'administration a approuvé la notion à Singapour, et quel est la justification ou l'argument utilisé pour la protection des marques du comité olympique et de la croix rouge, en premier lieux le conseil d'administration publie de temps a autre ces documents, mais je sais pas si c'est spécifique quand il ya l'information de référence, c'est sur la question elle parle de ce que le comité a demandé et ainsi que la croix rouge et le croissant rouge, mais il ya des pages en blanc qui disent information confidentiel, alors le conseil d'administration n'a vraiment pas mis a disposition la documentation.

On leurs a posé la question et on n'a pas eu de succès, et on a formulé notre demande et depuis un an nous ne comprenons pas pourquoi ces informations doivent être privées et confidentielles, elles nous auraient permis de mieux faire notre travail et le faire plus facilement, et on aurait vraiment diminué notre travail et nos démarches.

HEATHER DRYDEN:

Le Royaume unis.

Le ROYAUME UNIS:

Alors très brièvement Je voudrais dire, tout d'abord c'est un peu confus parce que il ya pas mal de questions qui se mêlent un peu, mais je voudrais remercier en tant que leader de cette équipe de travail de rédaction et de tout ce qui a été fait vis-à-vis du comité olympique du croissant rouge et de la croix rouge. Je suis très confiant malgré d'autres événements qui surgissent et il ya l'engagement de finir les recommandations pour la réunion de Toronto.

Ceci sera très apprécié, le risque de diversification dans ces situations. On est conscient de tout cela, il ya un ensemble de questions sur les quelles on fait des progrès avec l'équipe de rédaction. Voila pour quoi je tiens à vous remercier de tout ce travail. J'espère pouvoir lire le rapport sur les OIGs, et c'est les demandes présentées jusqu'à présent, et je n'ai pas eu la possibilité de lire plus que le résumé qui a été présenté. On dit

qu'il s'agit d'une très bonne contribution au débat concernant les OIGs.

HEATHER DRYDEN:

Merci le Royaume unis, il ya un peu de confusion, je crois savoir comment on réuni tout cela, mais je veux remercier la GNSO de se réunir avec nous aujourd'hui et de nous donner tout les documents, et aussi pour nous fournir des informations du contexte sur ces questions qui ont été si utile pour le travail du GAC et qui nous a beaucoup aidé pour se préparer pour cette session, c'est un dure travail pour vous.

Et je tiens à vous remercier justement de tout cela, nous allons parler avec vous pendent la semaine certainement dans les couloirs, et la semaine sera intéressante dans plusieurs sens.
Merci beaucoup

(Fin de la transcription)